



# ALLER *DE L'AVANT*

Un décès au sein d'un couple peut entraîner une multitude de responsabilités financières pour le conjoint survivant. Voici quelques conseils utiles.

Présenté par



**M**ême s'il se nourrissait bien, faisait de l'exercice et menait une vie active, Normand, le mari de Jeannette, a reçu un diagnostic de cancer de l'estomac à 42 ans.

« Ce diagnostic nous a causé un terrible choc, se rappelle-t-elle. Nous pensons tous que la maladie ne touche que les autres. Puis, tout à coup, elle nous frappe. Les décisions que nous avons dû prendre dans un court laps de temps étaient accablantes. »

Après six mois, Normand a été emporté par la maladie, laissant derrière lui Jeannette et deux jeunes enfants. Après les funérailles, la vie n'en a pas été moins accablante. Jeannette parvenait à peine à se tirer du lit et à s'occuper des enfants. Prendre des décisions financières était bien la dernière chose qu'elle voulait faire.

« Je n'avais jamais réglé de factures, ni assuré le suivi de nos placements, se rappelle Jeannette. C'est mon mari qui s'en occupait, puisqu'il aimait le faire et évoluait d'ailleurs dans le milieu bancaire. Loin d'être consciente, cette répartition des tâches s'était faite tout bonnement au cours de notre mariage. »

Pour Jeannette, apprendre à s'occuper – à la fois – des placements, du paiement des factures et de la planification successorale était une tâche ardue. « C'était angoissant. Soudainement, en plein deuil, je devais m'occuper de considérations pratiques, ce que je n'avais jamais fait auparavant. »

## 56 ans

Âge moyen d'une veuve au Canada<sup>iii</sup>

En 2015, le Canada comptait plus de 1,7 million de veuves, selon Statistique Canada<sup>i</sup>. Une étude réalisée pour le Women's Institute for Secure Retirement brosse le portrait de veuves qui ont du mal à réaliser des tâches financières, même courantes, après le décès de leur conjoint. Près de deux veuves sur trois avaient de la difficulté à remplir leurs déclarations de revenus<sup>ii</sup>. « Pour bon nombre de femmes de la génération du baby-boom, c'est la première fois qu'elles vivent seules et aussi la toute première fois qu'elles gèrent leurs finances seules, affirme Vanessa Iarocci, directrice, Stratégie à l'égard

« Pour bon nombre de femmes de la génération du baby-boom, c'est la première fois qu'elles vivent seules et aussi la toute première fois qu'elles gèrent leurs finances seules. »

Vanessa Iarocci

Stratégie à l'égard des investisseuses, TD

des investisseuses à la TD. C'est un moment de leur vie qui peut certes les intimider, mais aussi les aider à s'assumer. »

Aux femmes qui ont perdu leur conjoint, M<sup>me</sup> Iarocci donne quelques conseils qui les aideront à traverser ce moment difficile.

### 1. Ne prenez aucune mesure draconienne

« Une veuve peut se retrouver dans un état allant de la paralysie – incapacité de prendre des décisions – à la frénésie, raconte M<sup>me</sup> Iarocci. Elle peut même éprouver le besoin d'apporter des changements radicaux dans sa vie. » Bien que de telles émotions soient normales, elle n'a souvent pas conscience qu'il s'agit d'un mécanisme d'adaptation et d'un état d'esprit passager.

Selon M<sup>me</sup> Iarocci, il faut attendre de se sentir mieux pour prendre des décisions financières importantes. Ainsi, vous ne devez pas vendre votre maison immédiatement. Pareille décision peut tout simplement vous être dictée par la crainte de manquer d'argent pour subvenir à vos besoins. Vous devez plutôt évaluer vos liquidités, établir un budget, payer vos factures à temps et faire les demandes pertinentes de prestations de décès ou d'indemnités d'assurance. Pour le moment, placez vos liquidités dans un compte versant des intérêts, et attendez d'avoir une vue d'ensemble de votre situation financière avant de prendre des décisions de placement importantes.

### 2. Demandez l'aide d'un professionnel

« N'agissez pas seule, surtout au cours de la première année de votre veuvage, dit M<sup>me</sup> Iarocci. Il y a deux types de réseaux de soutien dont vous devriez disposer, l'un étant composé de membres de la famille et d'amis qui peuvent vous conseiller lorsque vous prenez des décisions financières, l'autre étant un conseiller professionnel qui peut vous guider dans certaines des décisions les plus complexes et, surtout, vous procurer une feuille de route de ce qui doit être fait maintenant et de ce qui peut attendre. »

Jeannette se rappelle l'une des attentions les plus réconfortantes qu'elle ait reçues après le décès de son mari. Son employeur lui a envoyé un planificateur financier chez elle pour l'aider à organiser ses finances. « C'était un tel soulagement », dit-elle.

### 3. Faites le point sur vos finances

Pour planifier votre avenir financier, vous devez disposer de toutes les informations financières pertinentes. « Vous devez savoir ce que vous possédez, devez, gagnez et dépensez, dit M<sup>me</sup> Iarocci. Vous ne pouvez prendre des décisions pour l'avenir sans savoir où vous en êtes aujourd'hui. »

Commencez par faire une liste de tous vos avoirs, comme les comptes bancaires et les placements, ainsi que de

vos dettes. Prenez note des montants. Si vous avez une assurance vie, des contrats de rente ou des régimes de retraite, amorcez la demande de règlement. Vérifiez si vous êtes admissible à des prestations de survivant du gouvernement. Un conseiller financier peut vous aider à vous acquitter de ces tâches.

## 4. Tournez-vous vers l'avenir

Jeannette se souvient qu'elle ne pouvait pas clairement entrevoir l'avenir après le décès de son mari. « Il m'a fallu un an et demi avant de constater que j'ignorais à quoi ma retraite ressemblerait, se souvient-elle. Je savais à quoi elle ressemblerait avec mon mari. Sans lui, je n'avais aucune idée de ce qu'il fallait faire à cet égard. »

M<sup>me</sup> Iarocci rappelle que vous n'avez à tout faire immédiatement, mais qu'il est important que vous commenciez à planifier votre vie. « Comme c'est un nouveau commencement, vous devez prendre le temps d'élaborer votre propre vision de l'avenir, affirme M<sup>me</sup> Iarocci. C'est le début de la guérison, sous

différents aspects. Beaucoup de conseillers me disent que le moment auquel une veuve s'attelle à la planification de l'avenir marque un tournant dans sa vie. »

Selon Recensement du Canada, l'âge moyen d'une veuve au Canada n'est que de 56 ans<sup>iii</sup>. Ce qui signifie que les veuves ont encore beaucoup d'années devant elles. Elles peuvent continuer à travailler et à prendre soin de leurs enfants et de leurs parents vieillissants, tout en préparant leur propre retraite.

## 5. Prenez garde à vos avoirs

Mise en garde : dans les moments difficiles, il est nécessaire et naturel de s'appuyer sur d'autres. Évitez toutefois de donner trop de détails financiers personnels à qui que ce soit. Par exemple, des spécialistes de l'escroquerie mettent en place un scénario selon lequel ils s'engagent à verser des sommes d'assurance vie à condition que de l'argent soit envoyé à un compte à mettre à jour. Ou encore, ils menacent des veuves d'une ruine financière si elles ne règlent pas les « dettes » de leur conjoint décédé.

Même des personnes que vous connaissez risquent de tenter de profiter de la situation. Certaines pourraient feindre des soucis et demander une aide financière en croyant que vous disposez d'argent nouvellement reçu. Vous pouvez vouloir aider autrui, en particulier des membres de la famille, mais il est important que vous compreniez vos propres besoins financiers d'abord.

## Un dénouement heureux

En 10 ans, Jeannette a beaucoup appris et est maintenant très à l'aide pour s'occuper de ses finances. Un conseiller financier l'a aidée durant les moments les plus sombres de sa vie, lui permettant ainsi d'espérer des jours plus heureux. Et, au moment où elle s'y attendait le moins, elle a renoué avec le bonheur. Il y a quelques années, elle a retrouvé un vieil ami et l'a récemment épousé. « La vie n'est pas toujours facile, dit-elle en souriant, mais elle peut être encore belle. » – *Écrit par Denise O'Connell, Parlons argent et vie*

<sup>i</sup> Statistique Canada. Population, selon l'état matrimonial et le sexe. 2015.

<sup>ii</sup> American Council of Life Insurers. *Survey of Recent Widows*. 25 octobre 2013.

<sup>iii</sup> Statistique Canada. Recensement de la population de 2011. Catalogue n° 98-312-XCB2011041 de Statistique Canada.

**MENTIONS JURIDIQUES :** Les présents renseignements sont fournis par la TD et ne servent qu'aux fins d'information. Les renseignements proviennent de sources jugées fiables. Lorsque de tels énoncés sont fondés en partie ou en totalité sur des renseignements provenant de tiers, leur exactitude et leur exhaustivité ne sont pas garanties. Les graphiques et les tableaux sont utilisés à des fins d'illustration et ne reflètent pas des valeurs ou des rendements futurs. Ces renseignements ne fournissent pas de conseils financiers, juridiques, fiscaux ou de placement. Les stratégies de placement, de négociation ou de fiscalité devraient être étudiées en fonction des objectifs et de la tolérance au risque de chacun. Gestion de patrimoine TD, La Banque Toronto-Dominion et les membres de son groupe et ses entités liées ne sont pas responsables des erreurs ou omissions relativement aux renseignements ni des pertes ou dommages subis. Gestion de patrimoine TD représente les produits et services offerts par TD Waterhouse Canada Inc. (membre du Fonds canadien de protection des épargnants), Gestion privée TD Waterhouse Inc., Services bancaires privés, Gestion de patrimoine TD (offerts par La Banque Toronto-Dominion) et Services fiduciaires, Gestion de patrimoine TD (offerts par La Société Canada Trust).

<sup>MD</sup> Le logo TD et les autres marques de commerce sont la propriété de La Banque Toronto-Dominion.

Présenté par

